

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église

Point sur les travaux de la commission au vendredi 22 mai 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 et des décisions prises par le gouvernement depuis le jeudi 12 mars 2020, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) a été en mesure de poursuivre une partie de ses activités. En particulier, elle a continué à se réunir en visioconférence, soit en formation plénière, soit en groupe de travail. Elle conduit son programme d'auditions d'experts en capacité d'éclairer ses réflexions. L'appel à témoignages s'est également poursuivi 7 jours sur 7 avec la collaboration de France Victimes. Ses travaux de recherche qui n'exigent pas des déplacements de la commission ne se sont pas arrêtés ; il en va ainsi, en particulier, de l'exploitation des témoignages des victimes.

En revanche, d'autres activités ont dû être suspendues. Les cinq dernières étapes de son tour de France, respectivement le 17 mars à Lyon, le 23 mars à Dijon, le 30 mars à Rouen, le 2 avril à Aix-en-Provence et le 6 avril à Bastia, ont été reportées. Ces réunions d'information et d'échanges auront lieu après l'été 2020 et la CIASE réfléchit actuellement à la meilleure manière de les organiser, sans exposer la santé des participants et tout en permettant et en respectant la libre expression de chacun.

La CIASE a également été dans l'obligation de reporter les auditions de personnes victimes, à Paris, comme dans les autres régions. Ces auditions reprendront, sauf si la situation sanitaire s'y oppose, à partir du mois de juin en Île-de-France et après l'été dans les autres régions.

La crise sanitaire a par ailleurs fortement affecté les travaux de recherche qui sont tributaires de déplacements sur l'ensemble du territoire, dans les diocèses, les instituts religieux et les fonds d'archives publiques, notamment judiciaires.

Les multiples effets de cette crise remettent par suite en question le calendrier d'achèvement des travaux qui avait été annoncé lors de la création de la CIASE. La commission avait pour objectif de rendre public son rapport au printemps de 2021. Cette remise est maintenant reportée au deuxième semestre 2021.

Enfin si la CIASE a continué de recueillir des témoignages par la voie d'appels téléphoniques et de courriers postaux ou électroniques pendant toute la durée du confinement, son appel, qui a démarré le 3 juin 2019 pour une durée d'un an, sera prorogé en raison de la priorité qu'elle attache à l'écoute des victimes. La commission a par conséquent décidé de prolonger son appel à témoignages de 5 mois, du 3 juin au 31 octobre 2020.

Si vous avez été victime ou témoin d'abus sexuels commis par des prêtres, des religieux ou religieuses, nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe mise en place à la demande de la CIASE par la fédération France Victimes. Jusqu'au 31 octobre 2020, cette équipe restera à votre écoute 7 jours sur 7 de 9H à 21H par téléphone au **01 80 52 33 55**. Elle est également joignable par email : victimes@ciase.fr, ou par courrier postal : **Service CIASE – BP 30132 – 75525 Paris cedex 11**.